

**Ceci est une fonctionnalité de sécurité renforcée - Veuillez remplir ce document et le retourner au Gestionnaire de votre compte.**

**Formulaire de demande de mot de passe à usage unique - Entreprises**

**Tous les champs ci-dessous sont obligatoires:**

Nom complet: ..... Date: .....

Nom d'utilisateur - services bancaires par Internet: .....

Nom de compte: .....

Numéro de Carte D'identité Nationale / Passeport: .....

Le mot de passe à usage unique (Transactions) sera envoyé par : SMS  Courriel  Les deux

Numéro de téléphone portable: ..... - .....  
*(indicatif de pays) (numéro)*

Email/Courriel: .....

Je me suis enregistré pour un mot de passe à usage unique pour vos services bancaires par Internet.

Je comprends que c'est un mot de passe unique et existant pour une durée de temps limitée, utilisé comme sécurité supplémentaire pour les services bancaires par Internet. Ce mot de passe à usage unique ne remplace pas le mot de passe que j'utilise pour me connecter aux services bancaires par Internet, mais fournit une sécurité supplémentaire.

Je comprends que le mot de passe à usage unique me sera envoyé par SMS / Courriel ou les deux et n'est valable que pour un seul usage. Une fois que j'ai utilisé le mot de passe à usage unique pour une session d'opérations bancaires par Internet, je ne pourrai pas l'utiliser à nouveau.

En cas de perte de téléphone portable ou d'inaccessibilité de courriels, la plate-forme de services bancaires par Internet ne me permettra pas de faire des transactions financières. Pour relancer la transaction, je vais devoir m'inscrire à nouveau pour un autre mot de passe à usage unique à travers un nouveau numéro de téléphone portable ou courriel.

Je déclare formellement et sans réserve que j'ai lu et compris les conditions générales (ci-après annexées) applicables au mot de passe à usage unique et j'accepte d'être lié par celles-ci.

Nom: .....

Signature: .....

**Uniquement pour utilisation Bancaire:**

CIF: .....

Signature vérifiée:

Entré par: .....

Signature: .....

Autorisé par: .....

Signature: .....

L'utilisation du mot de passe à usage unique par le client est sujet aux conditions générales ci-dessous.

L'enregistrement, l'activation ou l'utilisation du mot de passe à usage unique par le client constituera une preuve concluante de l'acceptation du client des présentes conditions générales.

1. La Banque réserve le droit, à tout moment et de temps à autre, de modifier, suspendre ou interrompre, temporairement ou définitivement, la facilité d'un mot de passe à usage unique avec ou sans préavis, quand la Banque estime qu'il est nécessaire ou souhaitable de le faire pour, y compris mais non limité à, protéger le client s'il existe des soupçons de violation de la sécurité, ou lorsque la Banque a des motifs raisonnables pour soupçonner que les données d'enregistrement du client sont fausses, imprécises, non-actuelles ou incomplètes ou que la Banque a besoin de suspendre le service d'un mot de passe à usage unique pour maintenance informatique ou pour d'autres raisons. Les transactions en ligne, ou autres, effectuées à l'aide du mot de passe à usage unique avant sa résiliation ou suspension resteront valides et le client continuera d'être lié par ses obligations en vertu des présentes conditions générales à l'égard des dites opérations.

2. Description du mot de passe à usage unique – le mot de passe à usage unique est un service fourni par la Banque à ses clients afin de protéger l'utilisation des services bancaires par Internet par les clients, en leur demandant de vérifier leur identité à l'aide d'un mot de passe à usage unique. Le mot de passe à usage unique est transmis à son numéro de téléphone portable / courriel ou les deux à la fois, fournis et enregistrés par le client lors de l'activation du mot de passe à usage unique.

3. Activation - le client devra fournir ses informations personnelles, à jour et complètes (y compris mais non limitées à son numéro de téléphone portable et son courriel) et toute autre information de vérification nécessaire à la Banque pour activer la facilité d'un mot de passe à usage unique et le client respectera toutes les procédures d'activation que la Banque peut prescrire de temps à autre pour permettre l'utilisation de la facilité d'un mot de passe à usage unique.

4. Exactitude des informations - le client s'engage à maintenir et à mettre rapidement à jour ses informations personnelles, pour qu'elles soient vraies, exactes et complètes et, à la demande de la Banque, à fournir toutes autres informations que la Banque puisse requérir. Le client reconnaît et confirme que si les informations qu'il fournit sont fausses, inexactes, non-actuelles ou incomplètes, ou si la Banque a des motifs raisonnables pour soupçonner que les informations personnelles fournies par le client sont fausses, inexactes, non-actuelles ou incomplètes, la Banque aura le droit de suspendre, résilier ou refuser l'utilisation actuelle ou future de la facilité d'un mot de passe à usage unique.

5. Après l'enregistrement et l'activation de la facilité d'un mot de passe à usage unique conformément aux présentes conditions générales, le client recevra un mot de passe à usage unique pour effectuer une transaction bancaire sur Internet. Si le client ne peut pas insérer le mot de passe à usage unique qui est fourni par la Banque dans le délai prescrit conformément aux instructions, ou en cas d'échec de l'authentification par le biais de la facilité d'un mot de passe à usage unique, le client ne sera pas capable d'effectuer des transactions.

6. Expiration de la session bancaire par Internet – pour protéger les informations personnelles des clients lors de l'utilisation des services bancaires par Internet, la Banque demandera au client de choisir une durée de délai d'expiration de session. Si le client est inactif pendant une période de temps supérieure à la durée du délai d'expiration de la session choisie, le client sera déconnecté du portail Internet bancaire automatiquement. La durée du délai d'expiration de session est choisie par le client est aux frais et risques du client. Si une transaction autorisée se déroule pendant de la durée du délai d'expiration de session choisie par le client, la Banque ne sera pas tenue responsable.

7. Le client reconnaît que des retards peuvent survenir dans sa réception du mot de passe à usage unique ou qu'il n'est peut-être pas en mesure de recevoir le mot de passe à usage unique par SMS / courriel dû aux raisons ci-dessous :

- Problèmes dans le réseau internet / téléphonie mobile;
- transmission à cause de la performance du réseau du fournisseur de services internet / téléphonie mobile; ou
- changement de numéro de téléphone portable / courriel sans en avoir informé la Banque.

Le fournisseur de services de téléphonie mobile peut également imposer des frais de service au client pour recevoir le mot de passe à usage unique par SMS. La Banque n'est responsable d'aucuns frais de service imposés par le fournisseur de services de téléphonie mobile ou de dommages à / perte du mot de passe à usage unique en raison de la performance du réseau.

La Banque n'est responsable d'aucun retard, ni de la non-réception du mot de passe à usage unique par SMS / Courriel, causé par le réseau de téléphonie mobile / internet.

Le courriel / SMS contenant le mot de passe à usage unique sera envoyé uniquement au courriel ou au numéro de téléphone portable du client enregistré avec (ou par la suite mis à jour) la Banque. Le client reconnaît que le dit SMS / courriel ne sera transmis à aucun autre numéro de téléphone / courriel.

8. Obligation de sécurité du client – le client accepte et s'engage à agir avec prudence et de bonne foi lors de l'utilisation de la facilité d'un mot de passe à usage unique. Le client sera seul responsable du maintien de la confidentialité du mot de passe à usage unique reçu ou des transactions portant sur l'utilisation du mot de passe à usage unique. Le client ne doit pas divulguer à quiconque ou ne doit autrement pas permettre à quiconque d'obtenir son mot de passe à usage unique.

9. Le client informera immédiatement la Banque de toute utilisation illicite présumée ou réelle de son mot de passe à usage unique.

10. Engagements et obligations du client - Le client accepte que la banque ne sera pas, en aucun cas, tenu responsable des pertes, dommages, interruptions, de retards ou de non-exécutions découlant de l'utilisation, par le client, du mot de passe à usage unique, et le client accepte d'indemniser la banque dans chacun de ces cas. Le client sera responsable de toutes les transactions effectuées par le biais de services bancaires par Internet, avec ou sans le mot de passe à usage unique, peu importe si le mot de passe à usage unique a été transmis au client par e-mail ou SMS. Le client est entièrement responsable de toutes les réclamations, pertes ou conséquences découlant de, ou en relation avec, l'utilisation du mot de passe à usage unique, si le client a agi par négligence, malhonnêteté et / ou frauduleusement.

11. Le Client consent à ce que la Banque utilise, conserve et traite, par voie électronique ou autrement, et en tout lieu, des données fournies par le Client à la Banque, ou obtenues par la Banque que ce soit par voie électronique ou autrement, conformément au mot de passe à usage unique ou toute autre information relative aux comptes du Client. La Banque ne divulguera des données que si elle a le consentement écrit préalable du client, ou le droit ou l'obligation de divulguer des données ou si elle en est contrainte par la loi, réglementation ou un tribunal de juridiction compétente.